



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	222-2022
Type d'intervention :	Interpellation
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2022.RRGR.360
Déposée le :	31.10.2022
Motion de groupe :	Non
Motion de commission :	Non
Déposée par :	von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts) (porte-parole)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	588/2023 du 24 mai 2023
Direction :	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification :	Non classifié

Pénurie de main-d'œuvre

Il ne se passe pas une journée sans entendre que la Suisse manque de main-d'œuvre, en particulier celle qui nous permettra de réussir notre transition énergétique. Selon certaines estimations, il manquerait environ 500 000 personnes pour que nous puissions rénover notre parc immobilier et transiter vers un bâti et un pays décarbonés.

Des secteurs entiers vont perdre des emplois tandis que d'autres vont devoir en créer massivement. Un enjeu colossal de reconversion professionnelle nous attend.

Les entreprises et les métiers vont devoir faire preuve d'attractivité. Les nouvelles générations sont sollicitées mais il va falloir également développer des filières de reconversions professionnelles, domaine qui est moins organisé et structuré que la formation initiale.

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. À quel point le gouvernement est-il informé de cette problématique ? Se sent-il impliqué dans la question ? A-t-il les ressources pour travailler sur la problématique ?
2. Comment le gouvernement évalue-t-il sa proximité et ses liens avec le tissu économique et la réalité du manque de main-d'œuvre ? Comment le gouvernement évalue-t-il ses liens et son écoute avec les écoles, les centres et les filières de formation ?
3. Quels sont les moyens du gouvernement pour compenser ces manques ? Des pistes, des idées, des collaborations sont-elles déjà à l'ordre du jour et quelles sont-elles ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif prend position comme suit :

1. *À quel point le gouvernement est-il informé de cette problématique ? Se sent-il impliqué dans la question ? A-t-il les ressources pour travailler sur la problématique ?*

Le Conseil-exécutif a conscience de la pénurie croissante de main-d'œuvre spécialisée. Il s'agit toutefois d'une problématique nationale, et non cantonale, la cause de cette pénurie résidant en premier lieu dans l'évolution démographique. Le Conseil-exécutif a mis ce sujet en exergue dans le programme gouvernemental de législature 2023–2026 (cf. objectif stratégique 3, axe de développement Réduire le risque de pauvreté). Ce faisant, il attire aussi l'attention des offices concernés sur l'importance d'affecter des ressources à cette problématique.

2. *Comment le gouvernement évalue-t-il sa proximité et ses liens avec le tissu économique et la réalité du manque de main-d'œuvre ? Comment le gouvernement évalue-t-il ses liens et son écoute avec les écoles, les centres et les filières de formation ?*

Le Conseil-exécutif et les différents services administratifs assumant des fonctions d'encouragement et de contrôle à l'égard ou avec le concours des milieux économiques procèdent à des échanges approfondis et réguliers avec un grand nombre d'entreprises. Ces dernières affirment régulièrement qu'elles considèrent la pénurie de main-d'œuvre, spécialisée ou pas, comme un défi majeur pour la poursuite de leur activité.

La formation professionnelle constitue une tâche conjointe de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail (OrTra). Dans le cadre de ce partenariat, l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle du canton de Berne et les milieux économiques s'engagent en vue de transmettre aux jeunes et aux adultes les compétences nécessaires pour affronter les futurs défis posés par la société et le marché du travail.

De nouveaux métiers voués à couvrir les besoins en main-d'œuvre à moyen terme apparaissent constamment dans les branches touchées par la pénurie de main-d'œuvre (p. ex. CFC de développeuse ou développeur de business numérique, d'installatrice ou installateur solaire), et les ordonnances sur la formation qui sont en cours d'élaboration font la part belle aux nouvelles pédagogies (p. ex. orientation sur les compétences opérationnelles). Elles garantissent que les enseignements proposés par les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises permettent aux spécialistes de demain d'acquérir des compétences correspondant au mieux aux exigences des domaines professionnels concernés. Au cours des dernières années, les écoles professionnelles ont optimisé leurs infrastructures de manière à pouvoir proposer un enseignement numérique partout et étendre ainsi à l'enseignement scolaire les efforts de transition numérique mis en œuvre par les différentes branches de l'économie.

Les modules de formation mis en place à dessein comme combinables (préapprentissage, formation professionnelle de deux ans [AFP], formation professionnelle de 3-4 ans [CFC]) doivent permettre à tout un chacun – y compris aux personnes souffrant de déficits linguistiques ou autres – d'obtenir un diplôme leur conférant les qualifications nécessaires pour accéder au monde du travail.

3. *Quels sont les moyens du gouvernement pour compenser ces manques ? Des pistes, des idées, des collaborations sont-elles déjà à l'ordre du jour et quelles sont-elles ?*

Le canton de Berne a d'ores et déjà lancé diverses mesures visant à augmenter le taux de participation au marché du travail et à réduire la pénurie de main-d'œuvre, que ce soit en collaboration avec la Confédération ou de manière autonome. Le Service de l'emploi a notamment développé les mesures ci-après, qu'il contrôle régulièrement, adapte le cas échéant ou complète à l'aide de mesures ou projets supplémentaires :

- Programme de mentorat pour la clientèle ORP du canton de Berne : ce programme vise à favoriser la réinsertion professionnelle des demandeuses et demandeurs d'emploi qualifiés. Il est en phase de réalisation et d'introduction.
- Supported Employment : cette mesure accompagne les clientes et clients ORP qui arrivent ou sont en fin de droit. Son introduction est en cours d'achèvement.
- Intensité du conseil : le fait d'augmenter la fréquence des séances de conseil doit permettre de réduire la période de chômage. Ce projet est pratiquement achevé.
- « Future50 » : ce programme développe les compétences du personnel de conseil ORP en matière d'accompagnement des demandeuses et demandeurs d'emploi âgés et difficiles à placer.
- Le groupe de pilotage Collaboration interinstitutionnelle (CII) consacre un projet au groupe cible des personnes souffrant de problèmes multiples et de difficultés psychiques. Ce projet examine les offres de divers offices (Office de l'intégration et de l'action sociale, Office de l'assurance-chômage, Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle) et de l'assurance-invalidité (AI) pour en débusquer les lacunes et les doublons. Une attention particulière est portée à la collaboration avec les employeuses et employeurs dans le but de préserver les emplois des personnes concernées ou d'accélérer leur réinsertion professionnelle.

Pour la formation professionnelle, il convient de se référer aux réponses à la question 2. Le Conseil-exécutif attire par ailleurs l'attention sur les points suivants :

- Le Conseil pour la formation professionnelle (CFP) guide la Direction de l'instruction publique et de la culture pour toutes les questions stratégiques relevant de la formation professionnelle, de la formation continue ainsi que de l'orientation professionnelle et personnelle. Cet organe se compose notamment de personnes représentant les OrTra ou les milieux économiques.
- Le préapprentissage d'intégration (PAI) et le projet pilote d'apprentissage AFP à temps partiel prévu par l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle représentent également des pistes pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre.

Destinataire

- Grand Conseil